

# ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 170

présenté par  
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:**

« L'Etat fixera par voie réglementaire la mise en place d'une taxation du kérosène pour les vols intérieurs ; en outre, l'Etat proposera la mise en place de ce dispositif aux autres Etats membres de l'Union européenne pour une mise en place rapide pour leurs liaisons avec la France et sa généralisation au plan communautaire. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contenu de cet amendement avait été convenu entre la France et l'Allemagne en février 2004.